

Avis sur le rapport 2-1 de l'Exécutif régional

Plan d'actions Innovation-Entreprises

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le plan d'actions Innovation-Entreprises a pour objet de structurer et de décrire les actions à destination des entreprises dans le domaine de l'innovation. Ce plan s'inscrit dans le cadre du SRDEII. Il a été élaboré en cohérence avec les deux stratégies régionales d'innovation pour une spécialisation intelligente (RIS3) Bourgogne et Franche-Comté.

Ce plan s'articule en trois parties :

- sensibilisation : développer l'esprit d'innovation, diffuser la culture d'innovation,
- accompagnement : accompagner les entreprises à prendre des risques en améliorant les instruments d'ingénierie financière,
- attractivité : améliorer l'attractivité européenne et internationale de la région et de ses entreprises.

Douze fiches-actions déclinent ces trois axes.

Ce plan s'adresse à tous types d'entreprises, y compris les PME et les TPE, qui constituent d'ailleurs l'essentiel du tissu économique de la région Bourgogne-Franche-Comté et qui ont le plus besoin d'être accompagnées.

Avis du CESER

Malgré son intitulé ("Innovation-Entreprises"), l'innovation est entendue ici au sens large : technologie, modèle économique, social, marketing, design... Le CESER se félicite de cette approche. C'est un point sur lequel il a plusieurs fois insisté dans ses avis précédents. L'innovation est en effet souvent appréhendée en termes uniquement technologiques. Or, elle peut prendre des formes très différentes : innovation de produits, de services, de procédés, innovations marketing, managériales, sociales... Les trois piliers du développement durable (économie, social, environnement) ne bénéficient cependant pas d'un égal développement, alors que l'on ne peut faire abstraction de cette thématique, qui fait partie intégrante de l'économie sous toutes ses formes.

Le CESER apprécie la préoccupation de la Région d'intéresser et d'associer aux processus d'innovation l'ensemble des acteurs concernés dans les territoires et la volonté de voir plus large, avec les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Est.

L'élaboration d'une cartographie des acteurs régionaux de l'innovation est intéressante. Dans un paysage réputé complexe, elle permet de mieux identifier les dispositifs existants. Mais attention de ne pas multiplier les structures entre ces acteurs de terrain.

Le CESER souligne avec intérêt la référence faite à l'Europe et la volonté de partenariat interrégional et transfrontalier, mais s'interroge sur les conditions de mise en œuvre de ces développements essentiels.

La Région se préoccupe de la question numérique via un schéma, en cours d'élaboration. Le CESER sera attentif à ce que les éléments contenus dans ce document soient cohérents avec le présent plan.

Il en va de même pour les orientations du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) en cours d'actualisation. À ce moment de conjonction des calendriers du plan d'actions Innovation-Entreprises et du SRESRI, le CESER tient à rappeler :

- que le premier bénéficiaire des avancées de la recherche en région doit être l'économie régionale via le rayonnement, la création d'activités et le renforcement de l'innovation dans les PME et TPE,
- que la construction de projets partenariaux liant, tant en recherche qu'en formation, acteurs socioprofessionnels et acteurs académiques est déterminante pour progresser ; à ce titre, le CESER interroge sur le bilan des pôles de compétitivité et sur sa prise en compte pour l'élaboration de ce plan.

Pour favoriser l'innovation en entreprise, le CESER souligne l'intérêt de valoriser les thèses CIFRE, dans les aides apportées par la Région aux doctorants. Par ces Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE (1)), les doctorants effectuent leur thèse dans une entreprise dont ils sont salariés sous la direction d'un laboratoire de recherche académique. Ce dispositif est un excellent exemple d'actions à développer pour favoriser les liens directs entre acteurs de la recherche et acteurs socio-économiques.

Le CESER a pris note des différents degrés de maturité des fiches-actions développées dans le document. Nous relevons néanmoins la place modeste accordée à la formation [fiche 9]. Sur ce point, le plan s'appuie, en particulier, sur le Programme d'investissement d'avenir (PIA) 3 régionalisé, dont l'un des volets cible "l'ingénierie de formations professionnelles et d'offres d'accompagnement innovantes (2)". À cet égard, le CESER Bourgogne-Franche-Comté observait, dans son avis sur ce dispositif : "Le CESER regrette le retard pris sur le volet "Ingénierie de formation professionnelle et d'offres d'accompagnements innovantes".

Plus largement, le CESER regrette que la place donnée au volet formation de ce plan reste réduite et rappelle, sans développer ici ses différentes contributions sur ces enjeux, que favoriser l'innovation, c'est repenser le système de formation. L'innovation a besoin :

- d'esprits qui soient façonnés très tôt par un apprentissage lui-même innovant,
- que soient formés autrement des cadres moteurs de l'activité économique.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions).

(1) Depuis 1981, le Ministère chargé de la Recherche finance les CIFRE dans le double objectif de placer les doctorants dans des conditions d'emploi scientifique et de favoriser les collaborations de recherche entre le milieu académique et les entreprises. Il s'agit de préparer des cadres de haut niveau, qui irrigueront les entreprises pour des fonctions de chercheur, mais aussi de manager, aguerris à la recherche fondamentale et partenariale, ainsi qu'au contexte international, indissociable du processus de recherche.

(2) Tapie Patrice (rapporteur), *Avis sur le rapport 2-1 – PIA3 régionalisé*, CESER Bourgogne-Franche-Comté, novembre 2017.

Déclaration de Patrick Pereira, au nom de la CFDT

Si la CFDT approuve dans la globalité l'avis sur le rapport consacré au plan d'actions Innovation-Entreprise et le votera, son intervention portera principalement sur 3 points :

- L'innovation dans le cadre d'un développement durable.
- L'économie de la qualité.
- La formation où contrairement à l'avis, nous ne pensons pas que le façonnage très tôt des esprits soit un gage de réussite.

Mais avant d'aborder ces sujets mettons-nous d'accord sur ce qu'est, ou n'est pas l'innovation. L'innovation n'est pas l'invention, si l'invention consiste à créer un produit, un service ou un concept nouveau, l'innovation concerne la diffusion de cette nouveauté mais aussi la mise en synergie des coopérations horizontales, car innover c'est aussi transformer un mode d'organisation d'entreprise et faire évoluer les compétences.

Cette conception de l'innovation renvoie à un processus transversal, qui comporte des dimensions sociales, économiques, technologiques et environnementales.

Alors comment ne pas opposer innovation et développement durable ? Mais au contraire les réconcilier en prenant en compte les évolutions radicales des consommateurs et des usagers de toutes sortes tout en préservant notre planète et aussi notre santé par un développement responsable ?

L'innovation du futur devra être aussi citoyenne dans sa conception et son développement, c'est en cela qu'elle ralliera le développement durable.

Alors quelles perspectives pour notre région ? Et comment ne pas parler d'innovation sans évoquer l'industrie du futur et l'économie de la qualité ? Cette dernière constitue une réelle opportunité, à condition d'y investir plus massivement et de se positionner sur des produits à forte valeur ajoutée, sur lesquels nous pourrions être compétitifs. Tout cela suppose des logiques d'investissement encourageant l'innovation, la formation et la montée en compétences des salariés.

En termes de formations, nous sommes confrontés à 2 modèles qui doivent être, bien sûr complémentaire : la formation initiale et la formation continue tout au long de la vie.

En termes d'innovation, l'entreprise est confrontée quotidiennement aux transitions technologiques, économiques sociétales et doit sans cesse s'adapter. Soit elle va chercher à l'extérieur ce qu'elle a besoin, notamment auprès des différentes écoles, soit elle investit dans son capital humain en privilégiant les montées en compétence de tous ces salariés et en fixant durablement leur personnel dans l'entreprise.

Le mode managérial doit aussi être questionné, on ne peut pas innover sans transgresser les règles : les entreprises innovantes sont celles qui permettent la transgression des règles et la prise de risque. Les certitudes ne permettent pas d'apprendre, elles conditionnent les individus et ne libèrent pas les potentiels.

Le socle fondateur de l'innovation repose sur de la coopération transversale en lien avec l'enrichissement des connaissances et des compétences propres à l'entreprise et en continu.

De même il faut réinterroger l'organisation hors des murs de l'entreprise sur cette question de la formation continue en lien avec la formation initiale pour un apprentissage des coopérations, qui reste à inventer, l'apprentissage du "savoir être" autant que du « savoir-faire », à ce titre la région a un levier important à actionner.

Un autre enjeu pour la région est aussi d'ancrer les activités productives sur son territoire. Favoriser un écosystème territorialisé, alliant proximité géographique, complémentarité d'activités et confiance.

Enfin, si le nombre d'emplois créés et l'évolution du nombre d'entreprises innovantes en région sont des indicateurs d'impact en termes d'évaluation, ils nous semblent que la montée en compétence aurait pu faire partie des critères retenus.

Déclaration de Richard Béraud, au nom de la CGT

Le 21 juin dernier, l'entreprise SELNI de Nevers a fermé ses portes supprimant 74 emplois. À l'échelle du département de la Nièvre, SELNI devait être dans les vingt plus grosses sociétés en terme d'emplois.

Nous ne nous attarderons pas longuement sur cette entreprise, par ailleurs propriétaire également de l'entreprise ÉOLANE à Montceau-les-Mines qui devrait fermer en 2020, déjà évoquée lors d'une précédente intervention mais permettez moi ce rappel :

En 2014, suite à la mise au point par le service R&D de cette entreprise de l'adaptabilité du moteur BLDC, de grandes perspectives sont annoncées pour le développement des productions. La BPI et le Conseil régional de Bourgogne - entre autres - soutiennent à hauteur de 2 155 000 € SELNI qui se lance dans des investissements en... Turquie (transfert de la fabrication du fameux moteur) et, plus proche de nous, dans les Ardennes, l'Indre et Loire, la Savoie. L'usine turque est aujourd'hui placée sous scellé, en Savoie l'activité est arrêtée, en Indre-et-Loire l'entreprise doit 200 000 € à l'Urssaf après avoir perçu des aides financières dans l'ensemble de ces territoires !

Ainsi, non seulement beaucoup de projets ne débouchent pas sur la création d'emplois (la mesure 6 du plan d'actions Innovation-Entreprises nous le dit) mais il semblerait qu'ils peuvent en détruire.

Dès lors, s'il est plus que temps, comme le souligne l'avis, de mettre en place une évaluation des actions entreprises, l'exemple de SELNI ne nous incite pas à faire confiance à un comité thématique qui serait à la fois maître d'œuvre du plan d'actions et son propre évaluateur définissant ses indicateurs.

D'autant que les auteurs du document semblent se contenter de formules à l'emporte-pièces. Le rapport de France Stratégie de 2017 indique que *"les résultats obtenus mettent en évidence un effet de levier (...). L'appartenance aux pôles a été bénéfique aux activités*

de recherche et développement des petites et moyennes entreprises (PME)". Souvent réclamés par les membres de cette assemblée la Région ne nous a jamais communiqué le moindre bilan de ces pôles !... De là à imaginer une commission d'évaluation issue de notre instance...

L'avis, une nouvelle fois, souligne la place modeste accordée à la formation dans ce document. Je ne reprendrais pas ici la déclaration de notre groupe du 23 juin 2015 sur "**les conditions d'une politique régionale de l'innovation**" bien qu'elle soit encore d'actualité même s'il est vrai que la réforme de la formation professionnelle, la réforme du code du travail, ne laissent aujourd'hui aux salariés que peu d'espace pour s'émanciper au travail.

Permettez-moi tout de même, la répétition fixant la notion, de rappeler que face aux risques de perte de qualifications induits par l'innovation, les syndicats allemands IG Metall et DGB, ont obtenu des gardes-fous notamment en matière de formation à tous les niveaux, de l'ouvrier à l'ingénieur. Une telle prise en compte s'avérerait d'autant plus importante pour notre région que celle-ci se situe dans la moyenne basse en terme d'emplois dans la recherche, de dépense intérieure de recherche et développement ou du dépôt de brevets, région où "le niveau de qualification de la population active est faible". Mais il est vrai que la préférence régionale semble aller vers le financement de la formation au *lean management* organisée par l'UIMM à destination des PME/PMI (je vous renvoie à notre intervention de novembre 2017).

Souhaitant ne pas être trop long et terminer sur une note positive, nous retiendrons que le chapitre "*développement de la culture de l'innovation sous toutes ses formes*" rejoint les propositions formulées dans les précédents avis des CESER.

Malgré tout, pour un néophyte il semble difficile de s'y retrouver tant nos politiques se complaisent à multiplier les structures qui ont toutes pour vocation d'être des lieux d'échanges et de partage qu'elles s'appellent "Village by CA" (en fait un concept à l'initiative du Crédit Agricole élaboré en 2014), hôtels d'entreprises, incubateurs... nous devons sûrement en oublier et qui s'inscrivent dans la *Frenchtech*, la *Healthtech*, la *Foodtech*, la *Deeptech*... au diable la Francophonie !

La CGT s'abstiendra sur l'avis.

Déclaration de Pascal Blain, au nom de la FNE BFC

Tous dans le même bateau !

L'innovation constitue l'un des principaux leviers de croissance économique pour les entreprises. Mais elle est peut aussi ouvrir la perspective d'un monde plus désirable, plus durable, avec la prise en compte des dimensions sociale et environnementale et chacun s'accorde sur le fait que l'innovation peut être forte aussi dans ces domaines. Si l'action publique doit accompagner les entreprises dans cette démarche afin de minimiser leur prise de risque et permettre de passer de l'innovation au marché créateur d'emploi, le plan d'actions porté par la Région doit ouvrir un horizon clair aux chefs d'entreprises et intégrer de manière beaucoup plus explicite les trois piliers du développement durable.

Généraliser l'éco-conditionnalité à toutes les aides de la Région

La Région a la responsabilité de montrer cet horizon en précisant comment son accompagnement est intimement lié à un ensemble de conditions tant sociales qu'environnementales, et pas seulement dans le secteur de la rénovation du logement. Peut-on imaginer de voir encore longtemps perdurer ce cloisonnement des politiques publiques où, d'un côté, on se préoccupe de limiter la dégradation de l'environnement, le réchauffement climatique et le recul constant de la biodiversité et de l'autre on continuerait *as usual* à soutenir des projets économiques extrêmement prédateurs d'espaces et de ressources non renouvelables ?

De nouveaux indicateurs pour une évaluation globale

Dans le volet "évaluation" de ce plan d'actions Innovation-Entreprises, il est prévu de construire des indicateurs de suivi globaux et d'évaluation de l'impact de chaque action. Je forme le vœu que des indicateurs spécifiques aux aspects sociaux et environnementaux viennent enrichir les traditionnels repères spécifiquement économiques.

Déclaration de Françoise Bévalot, au nom de la COMUE BFC

- Comme le note l'avis, ce plan Innovation présente des évolutions sur différents points d'observation formulés par le CESER lors de l'élaboration du SRDEII.

Cependant, le texte et l'analyse stratégique restent encore convenus et parfois restrictif : limiter à la biologie et la physique la reconnaissance internationale de la recherche académique en est un exemple.

- Dans ce plan Innovation, l'attente est clairement exprimée vis-à-vis des établissements d'Enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (ESRI), notamment par la place donnée à l'I-site BFC.

La labellisation I-site est la reconnaissance du partenariat entre les établissements ESRI, les établissements hospitalo-universitaires, les organismes de recherche, les acteurs socio-économiques et les collectivités, elle est présentée comme une opération bénéficiant à ces différents acteurs mais aussi à la société civile et aux territoires.

On mesure tous les enjeux de sa pérennisation à l'issue de la période probatoire, pérennisation dont les conditions ont été récemment bien précisées par l'État. Je rappelle que la commission Formation-Recherche du CESER, dans sa contribution au Sraddet, s'est exprimée sur les répercussions délétères qu'aurait la non pérennisation de l'I-site, effets non seulement pour les sites qui accueillent les activités ESRI mais pour la Bourgogne-Franche-Comté dans sa globalité.

L'I-site doit avoir un effet d'entraînement notamment en créant les conditions favorables à un **contact direct** entre les structures de recherche et les entreprises. Le CESER s'est souvent exprimé sur cette exigence de partenariat direct. L'avis, à juste raison souligne, à ce titre, l'intérêt de promouvoir les thèses CIFRE et suggère que la Région favorise la mise en place de dispositifs qui s'y apparentent.

- Enfin, il était important que l'avis mette l'accent sur le volet formation insuffisamment présent dans ce plan innovation, alors qu'il est essentiel pour répondre aux objectifs fixés. Former des esprits en capacité d'innovation c'est déjà former des esprits par une démarche d'apprentissage elle-même innovante, ne pas se limiter à former à des métiers mais former à des métiers à inventer.

Ce qui rejoint un sujet souvent évoqué en commission Formation-Recherche, celui de **l'innovation pédagogique** qui ne se limite pas à l'introduction d'outils numériques. Il serait pertinent que la BFC se mobilise pour répondre à l'appel à projets "territoire d'innovation pédagogique" inscrit dans le Grand plan d'investissement, elle peut pour cela s'appuyer sur l'expérience de plusieurs cursus déjà labellisés par le PIA comme formations innovantes.